

Date: 15/05/2008
Edition: Bruxelles
Section: REGION
Sous Section: BRUXELLES

La mosquée en infraction

L'association islamique d'Evere est passée de 1.500 à 1.900 m² sans permis préalable. Une régularisation est en cours

EVERE L'association islamique Ettaouba, située rue Edmond Stuckens, à Evere, avait introduit une demande de permis d'urbanisme à l'administration communale everoise il y a plus de deux ans pour pouvoir regrouper ses activités aux numéros 128-130 de la même rue.

Ce faisant, elle laissait derrière elle son ancienne mosquée au coin de la rue Van Overberghe et de la rue Stuckens, soit une maison vide où pouvaient être aménagés trois à quatre logements. La commune lui a délivré le permis d'urbanisme souhaité à une condition : que l'association islamique réalise ces travaux d'aménagements, puisque le nouveau bâtiment investi en supprimait trois.

Signalons que l'ancienne mosquée, située quelques mètres plus haut dans la rue, a servi pendant près de vingt ans aux fidèles musulmans de Bruxelles et des environs. Mais avec les années, ceux-ci se sont, de fait, trouvés à l'étroit. Quant au bâtiment, il ne répondait plus aux normes de salubrité en vigueur.

C'est donc naturellement que la mosquée Ettaouba s'est installée aux numéros 128-130, réalisant, du coup, une extension de ses équipements, passant de 1.500 à 1.900 m² puisqu'elle y avait supprimé du logement sans permis préalable. En effet, celui-ci ne leur autorisait que 1.500 m².

Résultat : la commune d'Evere demande aujourd'hui à la mosquée Ettaouba qu'elle répare son infraction en aménageant du logement dans l'ancien bâtiment. *"L'ancienne mosquée est en cours de restauration",* admet l'échevine Fatiha Saïdi (PS), en charge de l'Urbanisme à Evere. *"L'association islamique passe en commission de concertation pour supprimer les trois logements existants aux numéros 128-130, qui servent depuis deux ans à l'extension de leurs équipements. Nous demandons donc que trois, voire quatre logements soient réaffectés dans l'ancienne mosquée. Nous voulons éviter qu'elle ne devienne un chancre."*

Un avis doit être rendu aujourd'hui par la commission de concertation.

Ludivine Nolf

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>